



Comment accéder aux courriers et pièces transmis par le greffe dans Télérecours ?

	<p>Rôle de « Valideur », « Saisie » et « Consultation »</p>
 <p>Prérequis</p>	<p>Lorsque le greffe transmet un courrier par Télérecours, une notification d'envoi de document est envoyée par courriel aux acteurs concernés du dossier.</p> <p>L'utilisateur, ainsi alerté, se connecte alors à Télérecours pour consulter le message et prendre connaissance du courrier et des pièces jointes associées.</p>

1

L'onglet « **Messages** » permet de consulter les messages émis ou reçus ainsi que les courriers envoyés par le greffe aux parties, au fur et à mesure des échanges et enregistrements de pièces.



The screenshot shows the 'Messages' tab selected in the top navigation bar. Below it, there is a search bar and a section for 'Dossiers enrôlés'. The main content area displays a list of messages with columns for 'De' and 'Dossier/Parties'. Three message icons are visible: one with an open envelope, one with a closed envelope, and one with a closed envelope. A red box highlights the 'Courriers du greffe' tab, and another red box highlights the message icons. A callout box explains the meaning of the envelope icons.

Courriers du greffe | Autres messages reçus | Messages émis

De | Dossier/Parties

Si l'icône avec une enveloppe ouverte apparaît à côté du courrier, cela signifie qu'il a été ouvert

Si l'icône avec une enveloppe fermée apparaît à côté du courrier, cela signifie qu'il n'a pas encore été lu

2

Le sous-onglet **Courriers du greffe** contient les courriers du greffe à destination de l'avocat ou de l'administration :

- Communication d'un mémoire ou de pièces complémentaires,
- Avis d'audience,
- Réponse à une demande de délai supplémentaire,
- Demande de régularisation,
- Notification de jugement,
- ...

→ Cliquer sur le lien hypertexte pour ouvrir le courrier du greffe

Possibilité de filtre pour identifier rapidement les courriers non lus

Courriers du greffe		Autres messages reçus	Messages émis	Afficher les messages	
De	Dossier/Parties	Objet/Mesure	Information par courriel	Tous	Afficher
S uti_122		Avis d'audience		Lus	Reception -
S uti_122		Avis d'audience		Non lus	
lb lb		Communication de la procédure	411 Avocat Valideur		
lb lb		Avis d'audience	411 Avocat Valideur		
lb lb		Accusé de réception de la requête	411 Avocat Valideur		
lb lb		Accusé de réception de la requête	411 Avocat Valideur		
lb lb	L AUDIOVISUEL 1600005 - ELECTRIQUE FRANCAIS / CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL	Communication de la procédure	411 Avocat Valideur		
fm fm	1500019 - Madame la Rectrice R1 Robert / ASSOCIATION DROIT AU LOGEMENT PARIS ET ENVIRONS	Notification d'ordonnance d'instruction	411 Avocat Valideur		
Conseil d'Etat Service Informatique	1500019 - Madame la Rectrice R1 Robert / ASSOCIATION DROIT AU LOGEMENT PARIS ET ENVIRONS	Avis d'audience	411 Avocat Valideur		
Y uti_2443	1300231 - Madame LAGUERRIERE Maryline / DIRECTION DES SERVICES FISCALIX DU VAL D'OISE	Communication de la procédure	411 Avocat Valideur		
fm fm	BUQUES	Notification d'ordonnance	411 Avocat Valideur		
lb lb	U	Communication de la procédure	411 Avocat Valideur		
lb lb	U	Communication moyen(s) d'ordre public	411 Avocat Valideur		
lb lb	IT AU	Accusé de réception de la requête	411 Avocat Valideur		
lb lb	1500019 - Madame la Rectrice R1 Robert / ASSOCIATION DROIT AU LOGEMENT PARIS ET ENVIRONS	Demande de régularisation (après AR de la requête)	411 Avocat Valideur		

Possibilité de tri croissant décroissant en se plaçant en en-tête de colonne

Cliquer sur le lien pour ouvrir le message

3

Consulter le courrier et les pièces associées

Notification d'envoi de document
Nous vous transmettons le ou les documents suivants :

Numéro de Dossier : [1300072](#) - TEST1709-16:22
Courrier envoyé : Accusé de réception d'une requête ()
Mis à disposition le : 27/09/2013 à 17:35
Réceptionné le : 27/09/2013 à 17:47

Documents complémentaires
 Requête - 4557424 octets

Affaire gérée par : Bureau CAA

[Retour](#)

Un courriel relatif à la mise à disposition de ce message a été envoyé aux adresses suivantes :
aramis02@conseil-etat.fr; aramis22@conseil-etat.fr; aramis12@conseil-etat.fr; aramis13@conseil-etat.fr; aramis23@conseil-etat.fr; vinh-thien.nguyen@caggemini.com; aramis30@conseil-etat.fr

Visualisation des accusés de mise à disposition et de réception

Visualisation du courrier transmis par la juridiction

Visualisation des pièces jointes associées au courrier

Exemple d'accusé de réception

<u>Accusé de réception d'un courrier du greffe</u>	
Reçu le	: 27 février 2013 à 13:48
Reçu par	: Maître Philippe Cabinet 282
Juridiction	: Conseil d'Etat
Dossier	: 365251 - Mme fadila KERBOUCHE
Mesure d'instruction	: Communication de la requête
Fichier contenant le courrier	: 4551044_COMREQ
Fichier(s) joint(s)	: 64729_unedecision.doc () 64732_unerequete.doc () 64735_Timbre.pdf ()

L'article R. 611-8-2 du décret n° 2012-1437 du 21 décembre 2012 prévoit que :

- les parties ou leur mandataire sont réputés avoir reçu la communication ou la notification à la date de première consultation du document qui leur a été ainsi adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application Télérecours,
- ou à défaut de consultation dans un délai de huit jours, à compter de la date de mise à disposition du document dans l'application, à l'issue de ce délai.

L'article R. 522-10-1 du même décret prévoit que pour les référés :

- les notifications, communications des mémoires, mesures d'instruction, convocations et avis d'audience sont réputées reçues dès la mise à disposition

Il est donc essentiel de consulter régulièrement la liste des messages reçus et de prendre connaissance du contenu des nouveaux messages.